

**Décision n°1169 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À  
L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

**Décide :**

**Article 1**

La commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

**Cinq représentants de l'administration :**

**Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :**

Titulaires : M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint, ou son représentant, président

M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines

Mme Vassiliki DRIANCOURT, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

Suppléants : M. Bruno VALERY, directeur du développement et de l'accompagnement du réseau

Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe

M. Alain TRINTIGNAC, coordonnateur des IEN zones

**Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :**  
**NEANT**

**Cinq représentants du personnel :**

**Pour le SNUipp - FSU :**

**Titulaires :** Mme Clémence CHAUDIN  
Mme Alessandra DIAKHATE  
M. Bruno RIBARD  
Mme Christine BERNIGAUD

**Suppléants :** Mme Anne-Laure STAMMINGER  
M. Pierre BENECH  
Mme Nathalie SALAS  
Mme Claire BREZOT

**Pour l'UNSA Education / SE - UNSA :**

**Titulaire :** M. Djamel SOUIAH

**Suppléant :** Mme Marie COMBES

## **Article 2**

La présente décision abroge la décision n°1903 du 23 septembre 2019 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés.

## **Article 3**

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 23 septembre 2020

Le Directeur,

Le Directeur de l'Agence

Olivier BROCHET

Olivier BROCHET